



## **PANORAMA DE PRESSE**

12/07/2010

**CGT**

## Sommaire

### Actualité sociale (2 Documents)

**Europe Information - 12/07/2010 - [CONSEIL EMPLOI INFORMEL : PLACER LA POLITIQUE DE L'EMPLOI AU COEUR DE LA FUTURE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE](#)** (813 mots)

Les ministres de l'Emploi des Vingt-sept ont appelé à une meilleure prise en compte des politiques de l'emploi et du marché du travail dans les futurs mécanismes de gouvernance économique. Réunis le ...

**Correspondance Economique - 09/07/2010 - [Dialogue social dans les TPE : la CFDT appelle députés et sénateurs de la commission paritaire mixte à réintégrer dans le projet de loi l'article permettant de créer des commissions paritaires territoriales](#)** (566 mots)

Dialogue social dans les TPE : la CFDT appelle députés et sénateurs de la commission paritaire mixte à réintégrer dans le projet de loi l'article permettant de créer des commissions paritaires territ...

### Protection sociale (11 Documents)

**Les Echos - 12/07/2010 - [Retraite anticipée : 25.000 départs de plus en 2015](#)** (463 mots)

La Caisse nationale d'assurance vieillesse chiffre à 870 millions d'euros en 2018 l'impact de l'élargissement du dispositif de départs anticipés aux salariés qui ont commencé à travailler à 17 ans. Cette mesure, incluse dans le projet de réforme des retraites, pourrait évoluer.

**Le Monde - 11/07/2010 - [Avis de tempête sur le climat social](#)** (613 mots)

Imperturbablement, Eric Woerth va présenter au conseil des ministres du 13 juillet son avant-projet de loi sur la réforme des retraites. La journée d'action syndicale (réussie) du 24 juin n'a pas fai...

**Echo Républicain - 12/07/2010 - [Et la réforme des retraites ?](#)** (634 mots)

On l'aurait presque oublié, mais Eric Woerth, empêtré dans l'affaire Bettencourt, doit défendre la réforme des retraites.

**L'Humanité - 12/07/2010 - [La réforme des retraites, mère des injustices « Mère des réformes » sarkozystes](#)** (456 mots)

La réforme des retraites, mère des injustices « Mère des réformes » sarkozystes, la réforme des retraites naît dans la douleur. Le gouvernement n'est pas parvenu à diviser les syndicats et toute la ga...

**Correspondance Economique - 09/07/2010 - [Le médiateur de la République, M. Jean-Paul DELEVOYE, dénonce des "injustices" dans le système de retraite des fonctionnaires](#)** (986 mots)

Le médiateur de la République, M. Jean-Paul DELEVOYE, dénonce des "injustices" dans le système de retraite des fonctionnaires. Le médiateur de la République, M. Jean-Paul DELEVOYE, dénonce des "injus...

**L'Alsace - 12/07/2010 - [La réforme des retraites demain en Conseil des ministres](#)** (581 mots)

Éclipsée par l'affaire Woerth-Bettencourt, la réforme des retraites revient demain sur le devant de la scène avec sa présentation en Conseil des ministres, alors que les syndicats préparent déjà activement leur mobilisation de septembre pour faire évoluer le projet de loi.

**La Montagne - 10/07/2010 - [Réforme des retraites : Les syndicats maintiennent la pression](#)** (645 mots)

Les syndicats appellent la population creusoise à manifester une nouvelle fois, mardi 13 juillet, à Guéret, contre la réforme des retraites La journée de mobilisation contre la réforme des retraites d...

**La Dépêche du Midi - 09/07/2010 - [Pas touche à ma retraite !](#)** (168 mots)

Opposée à la réforme des retraites, l'intersyndicale CFDT, UNSA, CGT, Solidaire et FO organise « un rassemblement devant le siège de l'UMP de Rodez (5, boulevard de la République), mardi prochain, à ...

**La Nouvelle République Centre-Ouest - 12/07/2010 - [Un rassemblement demain contre la réforme des retraites](#)** (328 mots)

Une intersyndicale appelle à un rassemblement à Poitiers au moment où le projet de réforme des retraites sera présenté au Conseil des ministres.

**La Nouvelle République Centre-Ouest - 11/07/2010 - [Retraites : pourquoi les syndicats sont désunis](#)** (364 mots)

Pour le rassemblement du 13 juillet, Force Ouvrière se dit en convergence syndicale. FO n'avait pas manifesté le 24 juin. Explications d'un désaccord.

**Marianne - 10/07/2010 - [Rigueur : les jeunes et les enfants d'abord](#)** (413 mots)

Il n'aura pas fallu longtemps pour constater que la « rilance » (lire p. 47) ne fait pas rire tout le monde. Car, contrairement à ce que Christine Lagarde et François Baroin prétendent, les mesures q...

## **Actualité sociale**

Lundi 12 Juillet 2010

## CONSEIL EMPLOI INFORMEL : PLACER LA POLITIQUE DE L'EMPLOI AU COEUR DE LA FUTURE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Les ministres de l'Emploi des Vingt-sept ont appelé à une meilleure prise en compte des politiques de l'emploi et du marché du travail dans les futurs mécanismes de gouvernance économique. Réunis le 8 juillet à Bruxelles en Conseil informel, ils ont adressé ce message au président du Conseil européen Herman Van Rompuy, en sa qualité de président du groupe de travail sur la gouvernance économique. Ils déplorent l'absence des politiques d'emploi dans le futur processus de surveillance économique débattu par cette instance, qui ne comprend d'ailleurs que les ministres des Finances, et des représentants de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Commission européenne. Cette composante « emploi » devrait être présente tant dans les mécanismes macroéconomiques que thématiques, prévus dans les propositions de la Commission, ont préconisé les ministres de l'Emploi. Ils appellent à accorder un rôle préventif aux politiques de l'emploi afin que celles-ci ne se confinent pas dans l'analyse a posteriori des marchés, « car dans le cas contraire, on manquera nos objectifs de croissance », a souligné le ministre belge de l'emploi, Joëlle Milquet, qui présidait la réunion informelle. Concrètement, cette requête appelle à intégrer les travaux du Conseil Emploi/Politique sociale au calendrier du futur « semestre européen », afin de nourrir les travaux du Conseil européen de printemps et de juin. « Le Conseil des ministres de l'emploi devrait pouvoir lancer des messages clés parallèlement à ses homologues des Finances, voir en coordination avec

eux. Il devrait pouvoir contribuer aux recommandations de juin, qui doivent fonder les recommandations pays par pays », a ajouté Mme Milquet.

A ces voix se sont ajoutées celles du Parlement européen, à travers la présidente de la commission parlementaire de l'emploi et des affaires sociales, Pervenche Berès (S&D, France), et du commissaire européen en charge de ces matières, Laszlo Andor, tous deux présent à la réunion informelle des ministres. « Ce n'est pas une guerre de pouvoir entre filières, nuance Pervenche Berès, il s'agit plutôt de rendre ces filières plus complémentaires ».

Dans les prochains jours, les ministres de l'emploi adresseront donc une lettre aux États membres leur résumant leur requête. Ils entendent par ailleurs rencontrer le président de la Commission européenne José Manuel Barroso. A terme, cette rencontre devrait déboucher sur une contribution des ministres de l'Emploi, du comité de l'emploi et de la Commission.

HERMAN VAN ROMPUY FAVORABLE

La présence lors du déjeuner de travail du président du Conseil de l'UE Herman Van Rompuy a été très remarquée par les parties prenantes, qui y ont vu tout un symbole. Ce dernier aurait d'ailleurs reconnu la nécessité de réarticuler la surveillance macroéconomique, en y intégrant la filière emploi.

Dans les faits, redonner du poids aux politiques de l'emploi et du marché du travail impliquerait que les ministres se voient plus régulièrement, fassent des analyses économiques plus fouillées et s'occupent notamment de la

formation des salaires. « Cela implique également que la filière emploi et affaires sociales se réapproprie un rôle macroéconomique préventif et qu'elle ne se confine pas dans des analyses postérieures à l'analyse de marché », a conclu Joëlle Milquet.

Des sanctions ?

Ce transfert de compétences pourrait-il signifier que la piste des sanctions, actuellement en discussion pour les États qui ne respectent pas les exigences de discipline budgétaire, s'applique également en cas de « déficit social » ? Selon Joëlle Milquet, ce n'est pas d'application: « La surveillance des déséquilibres macroéconomiques comprend des mécanismes correctifs, des mécanismes préventifs et des sanctions. Là où juridiquement, sur base du traité, les politiques de l'emploi peuvent jouer un rôle, c'est dans les mécanismes macroéconomiques préventifs ». Ainsi, le suivi permanent des politiques du marché du travail nécessitera le développement d'indicateurs pertinents regroupés dans un tableau de bord lié aux lignes directrices sur l'emploi.

Des sanctions pour « déficit social » sont donc à exclure. Et apparemment, le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, ne serait pas plus favorable à des sanctions en cas de déficit budgétaire. Il a en effet indiqué qu'il se « sentait de plus en plus mal à l'aise par rapport à cette idée de sanctions. Les sanctions aggravent un problème qu'elles devraient contribuer à résoudre. Il faut trouver d'autres idées socialement défendables. »

Par Sophie Petitjean

Vendredi 9 Juillet 2010

**Faits et tendances [aucune]**

**Dialogue social dans les TPE : la CFDT appelle députés et sénateurs de la commission paritaire mixte à réintégrer dans le projet de loi l'article permettant de créer des commissions paritaires territoriales**

**Dialogue social dans les TPE : la CFDT appelle députés et sénateurs de la commission paritaire mixte à réintégrer dans le projet de loi l'article permettant de créer des commissions paritaires territoriales**

Dialogue social dans les TPE : la CFDT appelle députés et sénateurs de la commission paritaire mixte à réintégrer dans le projet de loi l'article permettant de créer des commissions paritaires territoriales

Comme l'avait laissé entendre mercredi le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, M. Jean-François COPE (cf. CE d'hier), les députés de ce groupe ont rejeté un amendement du gouvernement qui visait à créer des commissions paritaires pour le dialogue social dans les très petites entreprises (TPE). Ce vote de la majorité UMP dénote une "vision rétrograde", un "fort mépris à l'égard du syndicalisme" et constitue "un signal négatif pour la démocratie", a estimé

la CFDT. Aussi a-t-elle appelé les députés et sénateurs de la commission paritaire mixte à réintégrer dans le texte l'article permettant de créer des commissions paritaires territoriales.

De son côté, la CGPME, à l'unisson avec le Medef sur ce dossier, s'est, dans un communiqué, "félicité d'avoir su relayer le message des chefs d'entreprise de moins de 11 salariés, à travers toute la France, faisant ainsi l'éclatante démonstration du fait qu'elle en était le meilleur porte-parole". Pour la confédération générale des PME, "la raison l'a emporté" et "les parlementaires ont su faire prévaloir le bon sens". "Employeurs et salariés pourront dans les entreprises de moins de 11 salariés continuer à dialoguer de manière simple et directe sans passer par l'intermédiaire de commissions paritaires dont le rejet a été confirmé dans la nuit de mercredi à jeudi par l'Assemblée nationale", a commenté l'organisation patronale.

A l'autre extrémité, la CFDT, "consternée", voit dans le vote des députés UMP une façon "de priver 4 millions de salariés de leurs droits" et "un très mauvais coup". Le porte-parole du PS, M. Benoît HAMON, a souligné que l'amendement rejeté par l'UMP mais soutenu par les députés PS et PCF "proposait de mettre en place des comités régionaux où les quatre millions de salariés des toutes petites entreprises auraient eu un début de représentation". Pour les députés PS qui avaient voté pour l'amendement de M. WOERTH, "le groupe UMP a été une nouvelle fois au garde à vous devant les injonctions patronales". Car "le groupe majoritaire n'a pas seulement désavoué le ministre Eric WOERTH, il a renié un engagement solennel pris par le gouvernement devant les partenaires sociaux", ont-ils indiqué.

## **Protection sociale**

Lundi 12 Juillet 2010

## France

### Retraite anticipée : 25.000 départs de plus en 2015

**La Caisse nationale d'assurance vieillesse chiffre à 870 millions d'euros en 2018 l'impact de l'élargissement du dispositif de départs anticipés aux salariés qui ont commencé à travailler à 17 ans. Cette mesure, incluse dans le projet de réforme des retraites, pourrait évoluer.**

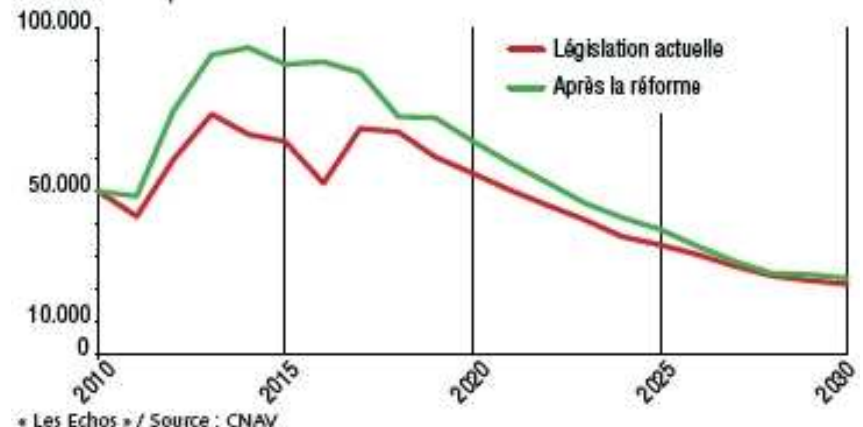
Le projet de loi de réforme des retraites, qui est présenté demain en Conseil des ministres, vise à réduire les déficits en repoussant l'âge légal du départ. Mais il comprend aussi quelques mesures « de solidarité » qui, elles, représenteront une dépense supplémentaire pour les régimes de retraite. A commencer par l'élargissement du dispositif de départ anticipé pour les assurés qui ont commencé à travailler très tôt. La Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) vient d'en évaluer précisément l'impact, dans une note soumise à une commission interne.

Ouvert en 2003, le dispositif dit des « carrières longues » permet aujourd'hui des départs à la retraite avant 60 ans pour les salariés qui ont commencé à travailler à 16 ans ou plus jeunes, à condition d'avoir cotisé deux ans de plus que la durée normale (soit 43 ans). Le projet de loi de réforme des retraites prévoit d'élargir l'accès au dispositif aux assurés qui ont commencé à travailler à 17 ans. Cela permettra de compenser, en partie, les effets du report de l'âge légal du départ à 62 ans en 2018.

L'impact de cet élargissement sera puissant dès 2012, prévoit la CNAV, et encore plus en 2013. Cette année-là, plus de 90.000 personnes pourraient partir avant le nouvel âge

#### Les départs en retraite anticipée

Régime général uniquement  
En nombre de départs



\* Les Echos \* / Source : CNAV

légal, qui sera alors de 61 ans, presque 20.000 de plus que ce qui se serait produit si on s'était contenté de prolonger la réglementation actuelle (voir graphique). En 2015, 90.000 assurés bénéficieraient du dispositif, soit 25.000 de plus. Cette avancée aura un coût pour le régime général : près de 100 millions d'euros de dépenses supplémentaires dès 2012, 400 millions en 2015 et jusqu'à 870 millions en 2018. Cette année-là, les carrières longues devraient coûter au total près de 1,8 milliard d'euros. La dépense déclinera par la suite.

Des évolutions possibles  
Ces chiffrages sont encore assez incertains, car le projet de loi pourrait évoluer lors de son examen au

Parlement, en septembre. Le gouvernement a annoncé qu'il était prêt à accepter des modifications dans trois domaines : la pénibilité, les polypensionnés (personnes qui ont cotisé à plusieurs régimes de retraite) et les carrières longues.

C'est justement sur les carrières longues que l'exécutif pourrait accepter des avancées. Ce dispositif constitue en effet le principal argument du gouvernement face aux critiques des syndicats et de l'opposition, qui jugent la réforme injuste.

V. C.



# Le Monde

Dimanche 11 Juillet 2010

Une

**Editorial**

## **Avis de tempête sur le climat social**

Imperturbablement, Eric Woerth va présenter au conseil des ministres du 13 juillet son avant-projet de loi sur la réforme des retraites. La journée d'action syndicale (réussie) du 24 juin n'a pas fait bouger d'un iota le calendrier. Et l'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-FSU -Solidaires-UNSA hausse le ton, pariant sur " *une mobilisation de haut niveau* " le 7 septembre, à l'ouverture du débat parlementaire.

Le 7 juillet, les six syndicats ont réaffirmé, dans une déclaration commune, leur opposition à une réforme jugée " *injuste et inacceptable* ". Ils n'en réclament pas le retrait, mais veulent être écoutés " *dans le cadre d'un vrai débat, refusé jusqu'à ce jour* ". Ils se gardent bien de se mêler de l'affaire Woerth-Bettencourt, et encore moins de demander la démission du ministre du travail.

Mais les syndicats voient aussi dans la crise de confiance que traverse le pays la traduction du sentiment d'injustice et d'iniquité que ressentent de plus en plus de salariés. C'est au moment où sont annoncées de nouvelles coupes dans les dépenses

sociales que remontent à la surface, au-delà de l'affaire elle-même, des chiffres indécents sur les grosses fortunes, les évasions de capitaux ou les privilèges que le bouclier fiscal garantit à ceux qui sont les plus riches.

Les syndicats sont loin d'être assurés de réussir leur pari du 7 septembre. Mais, alors que le climat social est lourd d'inquiétudes et de colères, le gouvernement joue une partie dangereuse. Comme s'il ne se souciait guère de syndicats jugés trop faibles - autour de 8 % de syndiqués - pour infléchir sa politique. Sauf qu'ils veillent à la cohésion sociale et tentent d'éviter que la grogne emprunte des voies plus radicales. Dans ce contexte, il était plus qu'imprudent d'infliger, le 7 juillet à l'Assemblée nationale, un sévère camouflet au syndicalisme. Ce jour-là, les députés UMP ont rejeté un amendement prévoyant la création - facultative et hors des entreprises - de commissions paritaires régionales de dialogue social dans les très petites entreprises (TPE). Jean-François Copé a mené la fronde en s'opposant ainsi au ministre du travail.

Ce texte n'avait pourtant rien de

révolutionnaire. Il ne s'agissait pas d'imposer des délégués du personnel ou des délégués syndicaux dans les TPE. Le but était, comme s'y engageait la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale, de ne pas maintenir à l'écart du dialogue social près de 4 millions de salariés. Alors que la majorité des litiges examinés par les conseils de prud'hommes viennent des TPE, cette réforme visait à corriger une discrimination.

Ce vote relève sans doute d'un jeu de rôles au sein de l'UMP. Mais c'est aussi un jeu d'apprenti sorcier. Laurent Berger, secrétaire national de la CFDT, y a perçu " *un fort mépris à l'égard du syndicalisme et un déni de son rôle dans la société* ". On ne peut pas souhaiter, comme Nicolas Sarkozy l'avait écrit dans *Le Monde* (19 avril 2008), des " *syndicats forts et responsables* " et les affaiblir en ne les écoutant pas ou, pire, en les ignorant. A moins de croire qu'on peut toujours souffler sur les braises sans craindre qu'il en résulte, un jour, un incendie.

Lundi 12 Juillet 2010

## Et la réforme des retraites?

**On l'aurait presque oublié, mais Eric Woerth, empêtré dans l'affaire Bettencourt, doit défendre la réforme des retraites.**

Le ministre du Travail Eric Woerth, chargé de porter et défendre la réforme des retraites, emblématique du quinquennat de Nicolas Sarkozy, est *de facto* affaibli par les rebondissements de l'affaire Bettencourt à laquelle son nom est mêlé.

Le Conseil des ministres doit examiner demain le projet de loi de cette réforme dont la disposition phare est le recul de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ en retraite.

Ce soir sur France 2, Nicolas Sarkozy devrait, selon toute vraisemblance, défendre une nouvelle fois cette réforme et son ministre du Travail, l'un de ses proches qu'il a nommé à cette fonction en mars dernier, après la défaite aux régionales de Xavier Darcos, le précédent occupant de la rue de Grenelle.

### UN MINISTRE FRAGILISÉ

Si aucun événement majeur n'intervient d'ici le 7 septembre, il appartiendra à Eric Woerth de défendre à cette date le projet de loi devant les députés. Pour autant, les déjà nombreux soubresauts de l'affaire Bettencourt ont fragilisé le ministre, que certains voyaient déjà comme possible successeur de François Fillon à Matignon, et pourraient peser sur son avenir ministériel.

Le ministre est accusé par l'ex-comptable de Liliane Bettencourt, la troisième fortune de France, d'avoir reçu 150 000 € en espèces pour

financer la campagne présidentielle de 2007, ce qu'il dément. L'opposition lui reproche une collusion d'intérêt entre son ancienne fonction de ministre du Budget et celle - toujours actuelle - de trésorier de l'UMP. Elle souligne également un potentiel conflit d'intérêts entre ses fonctions ministérielles et les activités de son épouse, Florence, travaillant dans la société Clymène chargée de gérer la fortune personnelle de Liliane Bettencourt, une fonction qu'elle vient de quitter.

Même s'il se défend, y compris avec véhémence - « Tous les jours j'entends des torrents d'insultes, des torrents de haine » -, même s'il bénéficie du soutien du chef de l'Etat, du Premier ministre et de l'UMP, Eric Woerth, aura-t-il la crédibilité suffisante pour résister aux assauts de toutes parts?

Les syndicats qu'il a consultés en amont de l'adoption de ce projet de réforme veulent officiellement rester à l'écart de ses soubresauts. « On parle moins de la réforme des retraites », constate amer François Chérèque, le leader de la CFDT.

De toute façon, note Eric Aubin, chargé des retraites à la CGT, « c'est l'Elysée qui conduit le dossier », les ennuis d'Eric Woerth « ne vont pas changer la donne », estime-t-il. Un point de vue partagé par Jérôme Fourquet, de l'Ifop, pour qui « ce n'est pas Eric Woerth qui a les cartes en main ».

Sur le projet lui-même, des scénarios

d'évolution s'esquissent dont l'un avancé par un ancien numéro deux de la CFDT, selon lequel le Président Sarkozy pourrait renoncer à toucher aux 60 ans, écorner le bouclier fiscal et taxer les banques, afin de conforter ses chances pour une réélection en 2012. Le Président est « très habile pour prendre tout le monde à contrepied », note la même source.

Quoi qu'il en soit, si, comme le souligne Alain Olive de l'Unsa, « on est actuellement en pleine confusion », il reste au moins une certitude, celle d'une grande manifestation de tous les syndicats, y compris FO qui faisait cavalier seul ces derniers mois, le 7 septembre, premier jour du débat sur les retraites à l'Assemblée.



**Paris, mercredi. Le ministre du Travail n'est pas dans les meilleures conditions pour défendre la réforme des retraites.**

Lundi 12 Juillet 2010

## Cuisine

### **La réforme des retraites, mère des injustices « Mère des réformes » sarkozystes,**

La réforme des retraites, mère des injustices

« Mère des réformes » sarkozystes, la réforme des retraites naît dans la douleur. Le gouvernement n'est pas parvenu à diviser les syndicats et toute la gauche se place vent debout contre le projet concocté à l'Élysée. Il a déjà jeté deux millions de personnes sur le pavé le 24 juin et le 7 septembre prochain, au moment où s'engagera le débat à l'Assemblée nationale, ce sont tous les syndicats qui appellent ensemble à faire grève et à manifester contre son adoption.

Il faut dire que Nicolas Sarkozy et son ministre du Travail Éric Woerth n'ont guère fourni aux organisations de salariés des réponses susceptibles de nuancer la réprobation. Après avoir fait mine d'hésiter des semaines entre allonger la durée des cotisations

et reculer l'âge légal ouvrant droit au départ, ils ont choisi de faire les deux. Âge légal à 62 ans, âge de taux plein à 67 ans, durée de cotisation portée à 41 annuités et 3 mois, l'Élysée n'a pas fait dans la dentelle. Le président de la République avait laissé entrevoir des ouvertures sur la pénibilité. En la matière, il reprend à son compte la terrible logique du Medef : il n'y a pas de métiers ou de conditions de travail pénibles, il y a des salariés plus faibles que d'autres. Ainsi ceux qui seront déclarés par des commissions médicales en « incapacité physique » à un taux de 20 % auront droit à une retraite anticipée à... 60 ans. Quant aux fonctionnaires dont le salaire est bloqué sur trois ans, ils verront leur cotisation retraite augmentée de 2,7 % et les salariées de la fonction publique mères de trois

enfants perdront leur acquis d'un droit au départ anticipé. Loin de s'attaquer au fond du problème, le projet défendu ce soir par Nicolas Sarkozy ignore délibérément le financement des retraites. Il laisse de côté la question de l'emploi et du chômage et celle d'un élargissement de l'assiette des cotisations aux revenus du capital. Ceux à qui on demande des efforts sont les petits salaires : les ouvriers, les employés, les femmes salariées, les précaires. Carrières longues et chaotiques, précarité, temps partiels, ils verront au bout du compte leurs pensions diminuer et seront les principales victimes de la réforme Sarkozy-Woerth, une réforme réclamée par les marchés financiers.

**Olivier Mayer**

Vendredi 9 Juillet 2010

**Faits et tendances**

## **Le médiateur de la République, M. Jean-Paul DELEVOYE, dénonce des "injustices" dans le système de retraite des fonctionnaires**

**Le médiateur de la République, M. Jean-Paul DELEVOYE, dénonce des "injustices" dans le système de retraite des fonctionnaires**

Le médiateur de la République, M. Jean-Paul DELEVOYE, dénonce des "injustices" dans le système de retraite des fonctionnaires

Le médiateur de la République, M. Jean-Paul DELEVOYE, a dénoncé hier des "injustices" dans le système de retraite des fonctionnaires concernant les pensions de réversion, les parents d'enfants nés avant la réforme de 2003 et les cotisations des fonctionnaires à temps partiel. Dans un communiqué, il dénonce notamment le partage de la pension de réversion pour les veuves ou veufs d'un fonctionnaire, lorsque ce dernier a eu plusieurs unions. Il remarque que dans tous les régimes de retraites, en cas de décès d'un des conjoints successifs survivants de l'assuré, la pension est recalculée et répartie sur les autres ayants droit survivants, sauf dans la Fonction publique. En effet, depuis la réforme des retraites de 2003, lorsqu'un des conjoints d'un fonctionnaire meurt, sa part est récupérée par l'Etat. Le médiateur propose de "rétablir une égalité de traitement dont rien n'a objectivement justifié la suppression".

Il critique également les conditions d'attribution de la bonification d'un an accordée aux fonctionnaires parents d'enfants nés avant le 1er janvier 2004. Pour respecter une jurisprudence européenne, la réforme

de 2003 a étendu la bonification à tous les fonctionnaires, homme ou femme, à condition d'avoir interrompu son activité pendant au moins deux mois consécutifs. Or, "cette condition n'est pratiquement jamais remplie par les hommes", ni "par les enseignantes ayant accouché pendant les vacances scolaires d'été et qui n'ont pas pris de congé de maternité", ni "par les mères adoptantes qui n'ont pas pu prendre ce congé de deux mois ou dont le congé était d'une durée inférieure", note le médiateur, qui demande "de rétablir les droits à bonifications dont ont été privés ces fonctionnaires". Pour les enfants nés après le 1er janvier 2004, seules les femmes fonctionnaires ayant accouché après leur recrutement bénéficient d'une bonification de six mois.

Le médiateur remarque enfin que la réforme de 2003 a permis aux fonctionnaires à temps partiel de cotiser pour leur retraite "sur la base d'un traitement à temps plein". Mais "cette possibilité est nettement réduite par rapport à celle ouverte aux salariés affiliés au régime général" car elle "est limitée à quatre trimestres pour l'ensemble de la carrière et laisse à la charge de l'agent 80 % des cotisations salariales et patronales sur la quotité non travaillée". Il propose donc "de supprimer la limitation à quatre trimestres (...) sans en modifier la charge financière".

La HALDE va s'autosaisir de la question des retraites des femmes

La Haute autorité de lutte contre les

discriminations et pour l'égalité (HALDE) va s'autosaisir de la question des retraites des femmes, "premières victimes de discriminations dans le monde du travail" mais aussi "au moment de la retraite", a indiqué hier sa présidente, Mme Jeannette BOUGRAB, dans un entretien aux "Echos". "76 % des bénéficiaires du minimum vieillesse sont des femmes, leur pension moyenne est inférieure de près de 40 % à celle des hommes. Plus on repousse l'âge légal, moins elles ont de chances d'avoir une pension à taux plein", a-t-elle expliqué. "Salaire inférieur à ceux des hommes à poste équivalent, temps partiel subi, interruption de carrière pour élever les enfants" : la présidente de la HALDE rappelle que ces "inégalités criantes" commencent pendant les années d'activité professionnelle. Mme BOUGRAB veut donc "regarder si des mesures de compensation transitoires ne pourraient pas être mises en place". Parmi les pistes de réflexion qu'elle lance, l'ouverture des pensions de réversion aux couples pacsés ou un cumul du minimum vieillesse avec un revenu d'activité. Mme BOUGRAB indique avoir mis en place une commission de réflexion sur le sujet, où siègent notamment la philosophe Elisabeth BADINTER, la députée UMP de Moselle Marie-Jo ZIMMERMANN, des représentants d'associations, et dont "la première tâche sera de faire des recommandations au gouvernement".

Les syndicats s'impatientent et demandent un vrai débat

L'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires et Unsa, à l'origine des manifestations du 24 juin dernier, a réclamé hier au gouvernement "un vrai débat" sur le projet de réforme des retraites, alors que l'affaire Bettencourt relègue au second plan le contenu de la réforme. Cette déclaration s'inscrit dans une volonté de "remettre le dossier sur le devant de la scène", a expliqué le secrétaire général de la CFDT, M. François CHEREQUE. L'intersyndicale a

prévu de mobiliser à nouveau les salariés le 7 septembre avec un front syndical élargi, qui inclura FO. Alors qu'une mobilisation en période de rentrée scolaire n'est pas évidente, tous les syndicats de l'Education nationale appellent à participer à cette journée d'action. Fait rarissime dans l'histoire de l'Education, le Snes-FSU, principal syndicat enseignant des collèges et lycées, et Sud Education (minoritaire) ont également lancé un mouvement de

grève, le lundi 6 septembre, trois jours après la rentrée. Autre fait singulier, l'Unsa-cheminots, deuxième force syndicale à la SNCF, de tendance modérée, menace d'une grève reconductible à partir du 7 septembre.

**Tous droits réservés : Correspondance Economique  
6393137B83C02B09855510804907F1322008CC9355BC3D92E710D5F**

[Retour Sommaire](#)

Lundi 12 Juillet 2010

## Informations générales POLITIQUE

# La réforme des retraites demain en Conseil des ministres

**Éclipsée par l'affaire Woerth-Bettencourt, la réforme des retraites revient demain sur le devant de la scène avec sa présentation en Conseil des ministres, alors que les syndicats préparent déjà activement leur mobilisation de septembre pour faire évoluer le projet de loi.**

Le contenu du texte sur les retraites n'a pas varié depuis mi-juin, malgré les manifestations syndicales. Il prévoit notamment un recul de l'âge légal de départ à 62 ans, un alignement du taux de cotisation des fonctionnaires sur celui du privé et de nouvelles recettes à hauteur de 4 milliards d'euros par an.

Au total, l'objectif affiché est de revenir à l'équilibre financier du système d'ici 2018, avec un effort de redressement qui aura atteint près de 30 milliards d'euros par an en 2020.

La gauche et les syndicats contestent vivement l'équilibre de cette réforme, qui pèse essentiellement, selon eux, sur les salariés ils rejettent en particulier (sauf la CFE-CGC) le recul de l'âge de départ et jugent trop faible le montant des nouvelles recettes prévues.

Mais malgré une contestation qui est montée d'un cran, avec entre 797 000 et 2 millions de personnes (selon les sources) dans la rue le 24 juin, Nicolas Sarkozy est jusque-là resté inflexible sur l'ossature de son texte, et notamment sur les mesures d'âge.

Le chef de l'État a toutefois laissé la porte ouverte à des évolutions possibles sur des points précis.

Il a listé trois dossiers la prise en compte de la pénibilité, celle des

personnes qui ont commencé à travailler avant 18 ans, et le cas particulier des polypensionnés, ces assurés pénalisés parce qu'ils relèvent de plusieurs régimes de retraite.

Nicolas Sarkozy a chargé le ministre du Travail Éric Woerth de mener des discussions durant l'été sur ces points, qui pourraient faire l'objet d'amendements à la rentrée.

Même si certains politiques de gauche comme de droite jugent M. Woerth trop affaibli pour porter la réforme, en raison des soupçons qui pèsent sur lui dans l'affaire Bettencourt, c'est toujours lui qui tient la barre du projet de loi, avec le soutien affiché du président de la République.

Les syndicats organisent le rapport des forces

Des représentants syndicaux ont été reçus la semaine dernière par son cabinet. « La situation du gouvernement fait qu'il cherche à afficher une poursuite de la concertation avec les syndicats », a jugé Éric Aubin, chargé des retraites à la CGT, qui déplore l'« absence totale de propositions ». « On nous balade sérieusement », a-t-il dit après une réunion, jeudi, au

ministère.

Les syndicats semblent désormais compter avant tout sur le rapport de force.

Demain, jour du passage du projet en Conseil des ministres, ils ont prévu des initiatives « au niveau local et national » pour interpeller le gouvernement. Durant l'été, ils comptent travailler au corps les parlementaires dans leur circonscription.

Surtout, ils mobiliseront à nouveau les salariés dans la rue, le 7 septembre, avec un front syndical élargi, qui inclura cette fois FO.

Le 7 septembre marquera aussi le début du débat en séance publique à l'Assemblée nationale sur le projet de loi. Le texte débattu sera tel que modifié du 20 au 22 juillet en commission des Affaires sociales, où, malgré les demandes de l'opposition, les travaux se feront à huis clos.

« On a tout à gagner à la publicité des débats mais je comprends que certains redoutent l'obstruction ou un certain théâtralisme », a jugé le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer (UMP).

Samedi 10 Juillet 2010

## Creuse Ouverture GUERET

# Réforme des retraites : Les syndicats maintiennent la pression

Les syndicats appellent la population creusoise à manifester une nouvelle fois, mardi 13 juillet, à Guéret, contre la réforme des retraites

La journée de mobilisation contre la réforme des retraites du 24 juin a réuni 3000 personnes dans les rues de Guéret. Pour maintenir la pression, et malgré la période de congés, les syndicats organisent une nouvelle manifestation, mardi 13 juillet, à 17 h 30, devant la préfecture à Guéret. De l'avis de Nadine Méritet (CFDT), Brigitte Parlon (CGT) et Alain Priot (FO), la mobilisation peut être importante ce jour-là avec une participation plus importante des jeunes et des salariés du privé.

En attendant la nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations d'ores et déjà prévue pour le 7 septembre, au moment où s'ouvrira le débat parlementaire, les syndicats comptent bien renouveler leur opposition en Creuse par le moyen de formes d'actions très diverses tout au long de l'été. Des « opérations chant », ainsi qu'un grand lâcher de ballons à l'occasion du 14 juillet sont notamment prévus. « Le gouvernement est sourd », déplore Brigitte Parlon, représentante de la CGT. « Mais nous ne lâcherons pas la pression tout au long de l'été », précise-t-elle, déterminée.

Le 13 juillet, à 17 h 30, le fameux triptyque « emploi-salaires-retraites » sera donc à nouveau de sortie : les syndicats CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA veulent éviter que la réforme des retraites passe de manière inaperçue pendant les vacances scolaires durant lesquelles il est plus difficile de mobiliser.

Pour revenir au contenu du projet gouvernemental, l'Intersyndicale dénonce tout particulièrement la position des femmes par rapport aux retraites. Elles sont en effet plus de 28 % à être obligées de travailler jusqu'à l'âge de 65 ans au regard de la précarité qui caractérise souvent leurs carrières du fait des congés maternité et autres temps partiels. Avec le système des décotes, elles seront donc les plus pénalisées par une réforme des retraites.

Les syndicats relèvent d'autres injustices, à l'instar de la suppression chez les fonctionnaires parents de trois enfants du départ anticipé après 15 ans de fonctions, ou encore la négation de la pénibilité du travail pour certaines professions. Ils préconisent une réforme qui réponde mieux aux enjeux sociétaux actuels : pour combler les déficits, plutôt que de taxer les bas salaires, il s'agirait de taxer les hauts revenus du capital.

En attendant, l'Intersyndicale se félicite de la démarche unitaire qui a cours dans le département de la Creuse. Et elle réitère ses vœux d'unité auprès des salariés du public et du privé, des demandeurs d'emploi, des jeunes et des retraités contre la réforme proposée.

« La retraite à 60 ans, c'est un acquis » martèle Brigitte Parlon « cette bagarre des retraites, on la mènera, et on la gagnera ». Dans une situation économique déjà dégradée, les syndicats demandent un vrai débat avec le gouvernement afin que les salariés qui ont commencé à travailler jeunes notamment ne soient pas irrémédiablement pénalisés du report jugé brutal des âges légaux de retraite.

Outre la journée d'action prévue le 13 juillet, les organisations syndicales entendent également interpeller les parlementaires au cours de l'été. Un programme chargé, exceptionnel en cette période estivale, qui traduit bien des mouvements d'une France que les beaux jours n'apaisent pas.

Clémence de Blasi  
gueret@centrefrance.com



Vendredi 9 Juillet 2010

**social**

## **Pas touche à ma retraite !**

Opposée à la réforme des retraites, l'intersyndicale CFDT, UNSA, CGT, Solidaire et FO organise « un rassemblement devant le siège de l'UMP de Rodez (5, boulevard de la République), mardi prochain, à 10 h 30, jour où le projet de loi sera soumis au Conseil des ministres à Paris. « Une action symbolique suivie au niveau national et local par les autres syndicats ». « Ne pouvant

pas partir en vacances cette année, beaucoup de personnes se joindront au mouvement », pense-t-on. « Plus de 60 % des Français sont contre la réforme », selon David Guistau, secrétaire départemental CGT. « Nous défendons les salariés, les futurs retraités et les jeunes. La crise pèse sur les mêmes », déclare Ingrid Trémouilles, secrétaire départementale UNSA (enseignants).

Ce mouvement syndical est le prélude à la nouvelle journée nationale de grève du 7 septembre », date de l'ouverture du débat parlementaire.

***Benoît Quaireau***

Tous droits réservés : La Dépêche du Midi  
8E9B63F48360F10CC5F216101805815D22F8FA9F95F33B00F643871

[Retour Sommaire](#)



Lundi 12 Juillet 2010

**VIENNEactualite**

## **Un rassemblement demain contre la réforme des retraites**

**Une intersyndicale appelle à un rassemblement à Poitiers au moment où le projet de réforme des retraites sera présenté au Conseil des ministres.**

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA appellent à se réunir demain mercredi à 12 h 00 devant la préfecture de Poitiers. Force Ouvrière a lancé son appel à part suite à un désaccord sur le fond de la protestation.

Des arguments différents d'un syndicat à l'autre

D'après Guy Charré, secrétaire adjoint de l'union départementale FO, « c'est parce qu'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur un point d'importance. Nous à FO, nous demandons le retrait total de ce projet de réforme. Pas question de négocier quoi que ce soit sur la retraite à 60 ans, le code des pensions et les 40 annuités. Certains autres syndicats ne

veulent pas aller jusque-là et axent leur argumentaire sur la pénibilité.

Pour nous, ça voudrait dire accepter l'idée même de toucher à l'âge de la retraite, et c'est impensable. » Voilà pourquoi FO parle de convergence syndicale et pas d'intersyndicale. C'est pour cette même raison que Force Ouvrière n'avait pas appelé à manifester le 24 juin dernier, à Poitiers.

Rendez-vous avec le préfet

Reste que tous les syndicats, FO compris, ont demandé un rendez-vous commun au Préfet, pour lui remettre une seule et unique motion.

« Nous voulons lui dire combien nous serons vigilants et déterminés », précisent les autres syndicats. « Et que le gouvernement doit lui aussi

être vigilant face à la situation sociale et économique de notre pays, apporter des réponses en faveur des salariés, retraités, privés d'emploi. »

D'ores et déjà, un appel est lancé pour une manifestation populaire le 7 septembre, pour « maintenir la pression » assurent la CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA. Force Ouvrière en fait autant, en appelant à la grève interprofessionnelle.

Le 24 juin dernier, la manifestation contre le projet de réforme des retraites a rassemblé environ 10.000 personnes.

(Photo Patrick Lavaud)

Dimanche 11 Juillet 2010

**RETRO SEMAINE**

**Retraites : pourquoi les syndicats sont désunis**

**Pour le rassemblement du 13 juillet, Force Ouvrière se dit en convergence syndicale. FO n'avait pas manifesté le 24 juin. Explications d'un désaccord.**

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA appellent à un rassemblement le 13 juillet à 12 h, devant la préfecture de Poitiers. S'ils s'entendent sur cette date, c'est que c'est celle où le projet de réforme des retraites sera déposé au Conseil des ministres.

> FO fait bande à part. Force Ouvrière avait refusé de s'associer à la manifestation du 24 juin, mais s'associera cette fois-ci au rassemblement. Sans toutefois lancer un appel commun. D'après Guy Charré, secrétaire adjoint de l'union départementale FO, « c'est parce qu'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur un point d'importance. Nous à FO, nous demandons le retrait total de ce projet de réforme. Pas question de négocier quoi que ce

soit sur la retraite à 60 ans et les 40 annuités. Certains autres syndicats ne veulent pas aller jusque-là et axent leur argumentaire sur la pénibilité. Pour nous, ça voudrait dire accepter l'idée même de toucher à l'âge de la retraite, et c'est impensable. » Voilà pourquoi FO parle de convergence syndicale et pas d'intersyndicale.

> Un rendez-vous commun avec le préfet. Le désaccord n'est toutefois pas total puisque Force Ouvrière rejoindra le reste de l'intersyndicale chez le préfet de Région, Bernard Tomasini, pour déposer une motion commune. Un rendez-vous a été demandé « pour lui dire combien nous serons vigilants et déterminés », précise les autres syndicats. « Et que le gouvernement doit lui aussi être vigilant face à la situation sociale et

économique de notre pays, apporter des réponses en faveur des salariés, retraités, privés d'emploi. »

> Et le 7 septembre ? L'appel à la manifestation du 7 septembre, pour « maintenir la pression » est lancé par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA, qui appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à construire ce jour-là une mobilisation d'ampleur. Force Ouvrière en fait autant, en appelant à la grève interprofessionnelle. Un appel commun ou désuni ? L'été permettra peut-être de gommer certains désaccords...

**D.N.**

Samedi 10 Juillet 2010

Attendez-vous à apprendre

## Rigueur : les jeunes et les enfants d'abord

Il n'aura pas fallu longtemps pour constater que la « rilance » (lire p. 47) ne fait pas rire tout le monde. Car, contrairement à ce que Christine Lagarde et François Baroin prétendent, les mesures que s'apprête à prendre le gouvernement vont faire des dégâts dans le pouvoir d'achat et l'emploi des « plus fragiles », ceux justement que les ministres de l'Economie et du Budget prétendent « protéger ».

**1. Les femmes de ménage**, puisqu'il s'agit le plus souvent d'elles sous l'appellation d'« emplois à domicile », désignons-les par leurs noms. Elles vont pâtir du prochain plan de rigueur. François Baroin propose de supprimer le mécanisme de réduction des cotisations pour les particuliers employeurs, soit une exonération de 15 % des cotisations pour les employeurs à domicile qui payent leurs salariés au-delà du Smic (les autres étant soumis à la règle du forfait). Economie prévue : 300 millions. Mais pour les salariés, la perspective est toute tracée : ils

seront déclarés « au forfait », et leurs droits sociaux, notamment à la retraite, seront calculés comme s'ils étaient payés au Smic perpétuel. En revanche, la majorité ne toucherait pas à l'exonération fiscale pour emploi à domicile jusqu'à un plafond de 12 000 €, avantage des gros contribuables et qui coûte 3 milliards d'euros.

**2. Les jeunes.** Le gouvernement va supprimer la possibilité de cumuler pour les jeunes de moins de 26 ans le bénéfice de l'aide personnalisée au logement et une demi-part du quotient familial de leurs parents. Les jeunes en mal d'insertion sur le marché du travail et les étudiants auront donc le droit de retourner chez papamaman : 1,7 million de jeunes gens sont concernés.

**3. Les enfants.** Pour n'avoir pas à augmenter les cotisations sociales, le gouvernement prépare la reprise des 92 milliards d'euros de dette de la Sécu par la Caisse d'amortissement de la dette sociale, en prolongeant

encore une fois son existence jusqu'à 2025, alors qu'elle devait disparaître à l'origine en 2010. Gouvernement et majorité s'apprêtent donc, selon le mot du député UMP Yves Bur, rapporteur du budget de la Sécu, à « *financer* [la protection sociale] *sur le dos de nos enfants* », et d'ajouter : « *Ce n'est guère glorieux.* »



HERVÉ NATHAN